

Conseillers en exercice : 88

Votants :

- Délibération c06-04-2014 à c14-04-2014 : 85
- Délibération c17-04-2014, c19-04-2014 à c34-04-2014 : 85
- Délibérations c15-04-2014: 85
- Délibération c18-04-2014 : 84

Convocation du Conseil de Communauté :

le 18 avril 2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 29 avril 2014

PROCES-VERBAL CONSEIL DU LUNDI 28 AVRIL 2014

Titulaires présents :

MM. Jacques BILLY, Sophia MARC, Serge MORIN, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Patrick THOMAS, Adrien PROUST, Jean-Luc CLISSON, Alain LECOINTE, Jacques BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER, Thierry BEAUFILS, Stéphanie DELGUTTE, Dany MICHAUD, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Jean-Pierre MIGAULT jusqu'à la délibération c15-04-2014, Gérard LABORDERIE, Daniel BAUDOUIN, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ à partir de la délibération c11-04-2014 et jusqu'à la délibération c22-04-2014, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Nicolas MARJAULT jusqu'à la délibération c17-04-2014, Elmano MARTINS, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Claude ROULLEAU, Jacques MORISSET, Jean-Claude FRADIN, Michel VEDIE, Bruno JUGE, Alain LIAIGRE, Dany BREMAUD, Jean-Martial FREDON, Elisabeth MAILLARD, Sophie BROSSARD, René PACAULT, Rabah LAICHOIR, Jean-Claude BARRAUD, Michel BOURUMEAU, Joël MISBERT, Robert GOUSSEAU, Didier DAVID, Anne BAUDOUIN, Stéphane PIERRON.

Titulaires absents ayant donné pouvoir : Jean BOULAIS a donné pouvoir à Claude ROULLEAU, Brigitte COMPETISSA a donné pouvoir à Stéphane PIERRON, Jacqueline LEFEBVRE a donné pouvoir à Lucien LAHOUSSE, Sébastien PARTHENAY a donné pouvoir à Eric PERSAIS, Sylvette RIMBAUD a donné pouvoir à Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY a donné pouvoir à Rabah LAICHOIR, Sylvie DEBOEUF a donné pouvoir à Michel BOURUMEAU, Gérard GIBALT a donné pouvoir à Serge MORIN, Anne-Lydie HOLTZ a donné pouvoir à Rose Marie NIETO jusqu'à la délibération c10-04-2014 et à partir de la délibération 23-04-2014, Nicolas MARJAULT a donné pouvoir à Nathalie SEGUIN à partir de la délibération c19-04-2014.

Titulaires absents suppléés : Christian BREMAUD remplacé par Philippe GOULARD.

Titulaire absents excusés : Christelle CHASSAGNE.

Titulaires absents : Alain LAUDES, Jean-Romée CHARBONNEAU.

Président de séance : M. Jérôme BALOGE.

Secrétaire de séance : M. Simon LAPLACE..

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17H00 , à AIFFRES - Espace Tartalin.

C- 6-04-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Le conseil :

- Créé la Conférence des Maires.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 7-04-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - DELEGATION DE COMPETENCES ACCORDEES AU

PRESIDENT PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le conseil :

- Délègue à Monsieur Jérôme BALOGE, Président, les matières suivantes :
 - La négociation et la signature des contrats de couverture de risques des taux d'intérêt,
 - La négociation et signature des contrats de prêts et de lignes de trésorerie dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets,
 - La signature des tirages et remboursements temporaires des crédits à long terme renouvelables,
 - La souscription des contrats de mise à disposition de matériel,
 - La décision sur les conventions signées à titre gratuit,
 - L'exercice, au nom de la Communauté d'Agglomération, du droit de préemption lorsque celui-ci lui aura été délégué par les communes membres en application du code de l'urbanisme. L'exercice de ce droit de préemption sera circonscrit aux opérations touchant aux équipements déclarés d'intérêt communautaire, ainsi qu'aux autres opérations d'aménagement pour lesquels la C.A.N. est compétente : la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques, le développement des loisirs, la réalisation d'équipements collectifs, et la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels. Enfin, l'exercice du droit de préemption n'est pas délégué à la Présidente / au Président lorsque les biens immobiliers en cause appartiennent :
 - aux titulaires d'un mandat électif, quel qu'il soit, présent ou passé, relevant du suffrage universel au 1er ou 2ème degré,
 - aux agents de la Communauté d'Agglomération de Niort et des communes membres,
 - aux membres de la famille de la Présidente / du Président (comprenant tous les parents jusqu'au second degré en ligne directe et collatérale),
 - La détermination des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice, et experts,
 - La capacité d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération du Niortais les actions en justice, de la défendre dans les actions intentées contre elle, ou d'intervenir dans les instances en cours dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Niortais, devant quelque juridiction que ce soit,
 - Les créations, suppressions et modifications des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté et la fixation du montant de l'indemnité de responsabilité versée au régisseur,
 - La décision sur la conclusion et le louage de choses n'excédant pas 12 ans,
 - La décision d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - La décision sur la conclusion des conventions de servitude,
 - En ce qui concerne les relations avec les concessionnaires de réseaux, la décision sur la conclusion des conventions d'alimentation et des conventions d'enfouissement, de création et de déplacement de réseaux,
 - La décision sur les demandes de déclarations préalables en vue d'une division foncière,
 - La décision sur les demandes d'autorisations administratives,
 - Les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, les déclarations préalables ainsi que les demandes de certificat d'urbanisme concernant les propriétés (terrains équipements bâtiments) formulées par la Communauté d'Agglomération du Niortais pour lesquelles elle peut attester avoir qualité pour présenter ladite demande ou déclaration. Cette qualité est acquise dans l'un des quatre cas suivants :

- être propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires
- avoir l'autorisation du ou des propriétaires
- être co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire
- avoir qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique
- Toute décision concernant la passation et l'exécution de tous les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par le Code des Marchés Publics pour les procédures formalisées des marchés de fournitures et de services. Cette délégation s'applique à tous les marchés et accords-cadres qu'il s'agisse de travaux, fournitures ou services. Pour information, ce seuil s'établit actuellement à 207 000 € HT,
- La décision sur les avenants à tous les marchés publics sans incidence sur leur montant,
- La décision sur les adhésions aux organismes extérieurs (à la différence de la représentation par un élu).

Modalités d'exercice du droit de préemption urbain :

A partir d'une analyse des besoins à court, moyen et long terme, réalisée en matière d'équipements, d'habitat, d'activités économiques... seront définis des périmètres à deux niveaux :

- Un périmètre correspondant à la satisfaction du besoin à court terme, s'appuyant sur un projet préétabli. Dans ce périmètre, le Président pourra préempter, dès lors que les communes lui auront délégué ce droit, sur la base de l'avis des domaines, et en cas de désaccord sur le prix, saisir le juge de l'expropriation (sous réserve que le propriétaire du bien n'appartienne pas à une des catégories citées ci-dessus).
- Un périmètre correspondant à la satisfaction du besoin à moyen et long terme (cinq à dix ans). Dans ce périmètre, l'ensemble des conseillers communautaires sera consulté par écrit et amené à donner son avis dans les huit jours par retour de courrier.

Un compte-rendu annuel présentant l'exercice du droit de préemption sera présenté au Conseil de Communauté. A cette occasion, seront proposées les évolutions éventuelles de ces périmètres.

Lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, le Président rend compte des travaux des attributions exercées par la présente délégation.

- Autorise le Président à subdéléguer par arrêté les compétences attribuées par la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 8-04-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - REGIME DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Le conseil :

- Se prononce sur le taux des indemnités de fonctions à verser aux élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais qui entrera en vigueur à compter de la date effective d'entrée en fonction, le 14 avril 2014.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 9-04-2014

MARCHES PUBLICS - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil :

- Procède à l'élection des membres de la CAO :

Résultat du vote :

Bulletins dépouillés : 83

Bulletins blancs ou nuls : 14

Suffrages exprimés : 69

Sont élus :

Membres titulaires :

- Jacques MORISSET
- Elmano MARTINS
- Lucien Jean LAHOUSSE
- Adrien PROUST
- Gérard GIBAULT

Membres suppléants, étant précisé que ceux-ci seront appelés à siéger en fonction de leur rang sur la liste pour remplacer indifféremment tout membre titulaire empêché :

- Jean-Claude FRADIN
- Christian BREMAUD
- Jean-Claude BARRAUD
- Rose-Marie NIETO
- Guillaume JUIN

C- 10-04-2014

FINANCES - GESTION DES EMPRUNTS - DELEGATIONS ET ORIENTATIONS POUR 2014

Le conseil :

- Approuve les principes et les modalités de gestion de la dette figurant ci-après :

Le Conseil de Communauté donne délégation à Jérôme BALOGE, Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre de l'année 2014, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, article L.5211.10 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

1) Situation de l'endettement au 01/01/2014 :

L'encours de la dette tous budgets (principal, assainissement, accueil d'entreprises, activités assujetties à TVA, camping, portage de repas, déchets ménagers, multi-accueil, bâtiments, zones d'activités économiques, en millions €) présente en début d'exercice 2014 les caractéristiques figurant ci-dessous : la dette est ventilée en appliquant l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite, et en précisant pour chaque élément sa valeur, sa part respective dans le total de l'encours, et le nombre de contrats concernés.

Encours au 1er Janvier 2014			
96 contrats			
dont			
90 contrats	1A	74,836 M€	84.05 %
4 contrats	1B	8,994 M€	10.10 %
2 contrats	3E	5,204 M€	5.85 %
TOTAL		89,034 M€	100%

- Emprunts nouveaux envisagés pour l'année 2014 :

Compte tenu du programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Niortais, le montant d'emprunt inscrit au budget primitif 2014 s'élève à 30,703 M€ répartis entre :

- budget principal :	15,370 M€
- budget assainissement :	4,154 M€
- budget déchets ménagers :	3,200 M€
- budget transport :	3,026 M€
- budget AATVA (projet maison de l'économie sociale et solidaire)	0,228 M€
- budget multi-accueil :	0,275 M€
- budget bâtiments :	0,783 M€
- budget ZAE Prahecq :	0,061 M€
- budget assainissement collectif :	3,606 M€

Valeurs à ajuster, le cas échéant, au budget supplémentaire 2014.

Sur ce besoin estimé, un contrat de 3 M€, déjà contracté en 2013 sur un index taux fixe sur 30 ans, devra faire l'objet d'un encaissement compte tenu des dispositions contractuelles (contrat de prêt Crédit Foncier n°0 022 949 X signé le 3 mai 2013).

2) Stratégie d'endettement :

En raison des incertitudes et des fluctuations du marché financier, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite recourir à des produits de financement dont les fluctuations de taux d'intérêt doivent être limitées.

L'arbitrage des nouveaux emprunts et des avis de tirage se fera sur les seuls index taux fixes ou monétaires en euro (classement Gissler 1A).

Les emprunts existants pourront être réaménagés ou refinancés selon les opportunités de taux :

- il s'agit notamment des emprunts de la classe 3E en vue de les désensibiliser du risque induit par la structure en place, ceci en complément de la démarche déjà entreprise ces dernières années ;
- également, les autres emprunts s'il s'avère possible d'en améliorer le profil d'amortissement ou la charge en intérêts.
- enfin, il sera proposé de compacter certains emprunts d'un montant faible pour faciliter leurs gestions quotidienne dans le cadre d'une neutralité budgétaire et financière

Pour ces réaménagements, il pourra être recouru aux contrats de couverture sur des index taux fixes et monétaires en euro, mais également sur des taux fixes à barrières ou à option (classement Gissler 1B ou 1 C).

En vue de couvrir les aléas de taux d'intérêts et de l'indemnité de réaménagement de certains contrats de prêt, des provisions budgétaires ont été constituées depuis 2010. Au 31 décembre 2013, le stock des provisions tous budgets confondus s'élève à 1,1 M€ réparti comme suit :

	Solde au 31/12/2010	reprise de provision 2011	Provision 2012	Provision 2013	Reprise de provision 2013	solde au 31/12/2013
Principal	1,0M€	0,5M€	0,5M€	0 M€	0 M€	1,0M€
Assainissement	0,9M€	0,2M€	0,2M€	0,1 M€	0,9 M€	0,1M€
Tous budgets	1,9M€	0,7M€	0,7M€	0,1 M€	0,9 M€	1,1M€

Une nouvelle provision a été inscrite au budget primitif 2014 :

- budget assainissement : 300 000 €

3) Caractéristiques des contrats d'emprunt :

L'assemblée délibérante décide, dans la volonté d'optimiser la gestion de sa dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire du 25 juin 2010, de recourir exclusivement à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts en euros : taux fixe ou taux variable sans structuration, multi-index
- et/ou des emprunts revolving

Le montant emprunté ne pourra dépasser celui inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M (taux désignant le taux moyen mensuel du marché monétaire). Il s'agit de la moyenne arithmétique des EONIA relevés au cours du mois précédent).
- le TAM (taux désignant le taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé chaque fin de mois, pendant 12 mois, à intérêts mensuels capitalisés sur la base du T4M).
- l'EONIA (ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque Centrale Européenne).
- le TMO (taux désignant le taux de rendement moyen des obligations émises à plus de 7 ans. C'est la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels de rendement à l'émission ou au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés)
- le TME (taux désignant la moyenne mensuelle des taux actuariels d'un échantillon d'emprunts d'Etat observés sur le marché secondaire).
- l'EURIBOR (taux désignant le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois)
- le Livret A (livret d'épargne réglementé créé en 1818. Les fonds collectés par le livret A sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social).
- le Livret d'épargne populaire (livret d'épargne réglementé créé en 1982. Les fonds collectés par le livret d'épargne populaire sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général).
- le TAG (taux de rendement d'un placement mensuel, renouvelé chaque mois pendant le nombre de mois de la période considérée).
- Le CMS (taux de swap fictif pour une maturité déterminée). Taux d'emprunt en euros amorti in fine sur une durée de 2, 10, 20 ou 30 ans.

L'amortissement, modifiable en cours de vie du contrat, pourra être progressif, constant, dégressif, ligne à ligne, in fine, avec différé partiel ; une option de remboursement temporaire infra-annuelle pourra être inscrite dans le contrat.

Des indemnités ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers aussi bien que reçues par la collectivité.

Le besoin de ligne de trésorerie n'est pas avéré en ce début d'année 2014, mais il est proposé d'autoriser le Président à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 5 M€.

4) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil de Communauté autorise le Président :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération négociée, voire à la résilier ;
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations sans intégration de soulte,
- à demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),

- à procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
 - = de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - = de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - = d'allonger la durée du prêt,
 - = de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - = de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- à procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.

5) Obligation du Président d'informer le Conseil communautaire :

Le Bureau et le Conseil de Communauté seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil de Communauté sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil communautaire le plus proche suivant la prise de décision ;

- un rapport complet détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette lors de l'adoption du budget primitif ;

Adopte :	MAJORITE	82
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3
	NON PARTICIPE	0

C- 11-04-2014

FINANCES - FISCALITE DIRECTE COMMUNAUTAIRE - BUDGET PRINCIPAL - TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES - TAUX MOYENS PONDERES INITIAUX - UNIFICATION EN 2014 DES TAUX D'IMPOSITION - TAUX D'IMPOSITION 2014

Le conseil :

- Décide, en vue du calcul des taux d'imposition à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de retenir le taux moyen pondéré 2013 des EPCI, déterminé sans intégration des produits des communes-membres, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

	CC Val d'Egray Germond-Rouvre	CC Plaine de Courance	CA de Niort	Produits communaux	Taux moyen pondéré C.A. du Niortais
Taxe d'Habitation	12,30 %	10,91%	10,53 %	non pris en compte	10,57 %
TF Propriétés Bâties	1,73 %	0,63 %	0,00 %	non pris en compte	0,055 %
TF Propriétés Non-Bâties	7,69 %	4,91 %	3,37 %	non pris en compte	3,88 %

- Décide un passage immédiat, sans période de convergence, des taux des trois taxes votés en 2013 par les trois Communautés préexistantes aux taux d'imposition 2014 de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- Décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2014 de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

	Taux 2014
Taxe d'Habitation	10,57 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	0,055 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	3,88 %

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	4
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C- 12-04-2014

FINANCES - FISCALITE DIRECTE COMMUNAUTAIRE -BUDGET PRINCIPAL - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - DUREE DE CONVERGENCE DES TAUX DE CFE - TAUX D'IMPOSITION 2014

Le conseil :

- Prend acte des bases de calcul du taux annuel d'imposition à la Cotisation Foncière des Entreprises : le taux moyen pondéré de CFE 2013 s'établit à 26,26 % ; le taux maximum notifié s'élève également à 26,26 % ;
- Décide de fixer le taux d'imposition 2014 de la Cotisation Foncière des Entreprises de la Communauté d'Agglomération du Niortais à 26,26 % ;
- Décide de fixer à deux ans (2014-2015) sur le territoire de l'ensemble des Communes-membres la durée de convergence des taux préexistants de Cotisation Foncière des Entreprises vers le taux unique de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

Le tableau ci-après, résultant de cette décision de convergence et de la fixation du taux de 26,26 %, présente le taux de CFE qui sera ainsi appliqué en 2014 sur le territoire de chaque Commune-membre par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques :

Code Commune	Commune	Taux de CFE appliqué en 2013	Durée d'intégration	Taux de CFE appliqué en 2014
003	AIFFRES	26,37 %	2 ans	26,32 %
009	AMURE	26,37 %	2 ans	26,32 %
010	ARCAIS	26,37 %	2 ans	26,32 %
031	BEAUVOIR SUR NIORT	25,42 %	2 ans	25,84 %
033	BELLEVILLE	25,42 %	2 ans	25,84 %
034	BESSINES	26,37 %	2 ans	26,32 %
039	BOISSEROLLES	25,42 %	2 ans	25,84 %
046	BOURDET (LE)	26,37 %	2 ans	26,32 %
058	BRULAIN	25,42 %	2 ans	25,84 %
081	CHAURAY	26,37 %	2 ans	26,32 %
100	COULON	26,37 %	2 ans	26,32 %
109	ECHIRE	26,37 %	2 ans	26,32 %
112	EPANNES	26,37 %	2 ans	26,32 %
125	FORS	25,42 %	2 ans	25,84 %
127	FOYE MONJALUT (LA)	25,42 %	2 ans	25,84 %
130	FRONTENAY ROHAN ROHAN	26,37 %	2 ans	26,32 %

133	GERMOND ROUVRE	21,63 %	2 ans	23,95 %
137	GRANZAY GRIPT	25,42 %	2 ans	25,84 %
144	JUSCORPS	25,42 %	2 ans	25,84 %
162	MAGNE	26,37 %	2 ans	26,32 %
166	MARIGNY	25,42 %	2 ans	25,84 %
170	MAUZE SUR LE MIGNON	26,37 %	2 ans	26,32 %
191	NIORT	26,37 %	2 ans	26,32 %
216	PRAHECQ	25,42 %	2 ans	25,84 %
219	PRIAIRE	26,37 %	2 ans	26,32 %
220	PRIN DEYRANCON	26,37 %	2 ans	26,32 %
078	PRISSE LA CHARRIERE	25,42 %	2 ans	25,84 %
229	ROCHENARD (LA)	26,37 %	2 ans	26,32 %
247	SAINT ETIENNE LA CIGOGNE	25,42 %	2 ans	25,84 %
249	SAINT GELAIS	26,37 %	2 ans	26,32 %
254	SAINT GEORGES DE REX	26,37 %	2 ans	26,32 %
257	SAINT HILAIRE LA PALUD	26,37 %	2 ans	26,32 %
273	SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	25,42 %	2 ans	25,84 %
281	SAINT MAXIRE	26,37 %	2 ans	26,32 %
293	SAINT REMY	26,37 %	2 ans	26,32 %
294	SAINT ROMANS DES CHAMPS	25,42 %	2 ans	25,84 %
298	SAINT SYMPHORIEN	25,42 %	2 ans	25,84 %
304	SANSAIS	26,37 %	2 ans	26,32 %
308	SCIECQ	26,37 %	2 ans	26,32 %
328	THORIGNY	26,37 %	2 ans	26,32 %
334	USSEAU	26,37 %	2 ans	26,32 %
335	VALLANS	26,37 %	2 ans	26,32 %
337	VANNEAU-IRLEAU (LE)	26,37 %	2 ans	26,32 %
351	VILLIERS EN PLAINE	26,37 %	2 ans	26,32 %
355	VOUILLE	26,37 %	2 ans	26,32 %

Adopte : MAJORITE 80
POUR 4
CONTRE 4
ABSTENTION 1
NON PARTICIPE 0

C- 13-04-2014

FINANCES - FISCALITE DIRECTE COMMUNAUTAIRE - REGIE DES DECHETS MENAGERS -
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014
PAR ZONE DE PERCEPTION

Le conseil :

- Décide de fixer ainsi qu'il suit, par zone de perception, les taux d'imposition 2014 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

N° de zone	Zone préexistante en 2013	Appellation de la zone 2014	Taux de TEOM 2014
01	Zone 1 de l'ex CAN	Ex CAN Zone urbaine de Niort	10,20 %
02	Zone 2 de l'ex CAN	Ex CAN Zone suburbaine	12,82 %
03	Zone 3 de l'ex CAN	Ex CAN Autres communes	14,56 %
04	Zone 1 de l'ex CCPC	Ex CCPC Zone 1 sauf Saint Symphorien	14,56 %
05	Zone 2 de l'ex CCPC	Ex CCPC Saint Symphorien	12,82 %

Le tableau ci-après, résultant de cette décision, présente le taux de TEOM qui sera ainsi appliqué sur le territoire de chaque Commune-membre :

TAUX DE TEOM 2014 C.A. du Niortais

Insee		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
		Ex CAN	Ex CAN	Ex CAN	Ex CCPC	Ex CCPC
191	Niort	10,20%				
003	Aiffres		12,82%			
034	Bessines		12,82%			
081	Chauray		12,82%			
100	Coulon		12,82%			
109	Echiré		12,82%			
162	Magné		12,82%			
249	Saint Gelais		12,82%			
293	Saint Rémy		12,82%			
308	Sciecq		12,82%			
355	Vouillé		12,82%			
009	Amuré			14,56%		
010	Arçais			14,56%		
046	Bourdets (Le)			14,56%		
112	Epannes			14,56%		
130	Frontenay Rohan Rohan			14,56%		
170	Mauzé sur le Mignon			14,56%		
219	Priaires			14,56%		
220	Prin Deyrançon			14,56%		
229	Rochénard (La)			14,56%		
254	Saint Georges de Rex			14,56%		
257	Saint Hilaire la Palud			14,56%		
281	Saint Maxire			14,56%		
304	Sansais			14,56%		
328	Thorigny			14,56%		
334	Usseau			14,56%		
335	Vallans			14,56%		
337	Vanneau Irleau (Le)			14,56%		

351	Villers en Plaine			14,56%		
031	Beauvoir sur Niort				14,56%	
033	Belleville				14,56%	
039	Boisserolles				14,56%	
058	Brulain				14,56%	
125	Fors				14,56%	
127	Foye Monjault (La)				14,56%	
137	Granzay Gript				14,56%	
144	Juscorps				14,56%	
166	Marigny				14,56%	
216	Prahecq				14,56%	
078	Prissé La Charrière				14,56%	
247	Saint Etienne la Cigogne				14,56%	
273	Saint Martin de Bernegoue				14,56%	
294	Saint Romans des Champs				14,56%	
298	Saint Symphorien					12,82%

Adopte : MAJORITE
POUR 84
CONTRE 1
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C- 14-04-2014

ASSAINISSEMENT - ADOPTION DES TARIFS DES REDEVANCES DE BRANCHEMENTS AUX RESEAUX PUBLICS D'EAUX PLUVIALES

Le conseil :

- Adopte les tarifs des redevances de branchement eaux pluviales applicables en 2014 sur l'ensemble du territoire intercommunal annexés à la présente délibération.

Adopte : UNANIMITE
POUR 85
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C- 15-04-2014

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil :

- Adopte la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2014 dans les mêmes conditions de vote que le Budget Primitif 2014.

Adopte : MAJORITE
POUR 60
CONTRE 20
ABSTENTIONS 5
NON PARTICIPE 0

C- 16-04-2014

FINANCES - VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS ET DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

- Délibération retirée

C- 17-04-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - ARRET DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE SUR L'AXE BESSINES NIORT CHAURAY ET RESILIATION DU CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIC

Le conseil :

- Approuve l'arrêt du projet TCSP,
- Décide la résiliation du marché n°29/2013 concernant la réalisation du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de TCSP passé avec la société TRANSAMO.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	56
	CONTRE	25
	ABSTENTIONS	4
	NON PARTICIPE	0

C- 18-04-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - VERSEMENT TRANSPORT

Le conseil :

- Fixe le taux de versement transport à 1.05% tel que prévu dans la délibération du 13 décembre 2010 sur le PTU des 29 communes concernées par le versement transport,
- Instaure et de limite à 1.05% le versement transport pour les 16 nouvelles communes ayant intégré le PTU au 1er janvier 2014 ainsi que de lisser son évolution sur 3 années : Juillet 2014:0,35% / juillet 2015:0,70% / juillet 2016:1.05%.
- Maintient les modalités de versement et remboursement telles que prévues dans la délibération du 20 mars 2000,
- Porte la présente délibération à la connaissance des organismes du recouvrement du Versement Transport.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	58
	CONTRE	23
	ABSTENTIONS	3
	NON PARTICIPE	0

C- 19-04-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE CHAURAY POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 27-06-2011

Le conseil :

- Approuve l'avenant à la convention signé entre la CAN et la Ville de Chauray, joint à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer cet avenant.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	81
	CONTRE	4
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 20-04-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE CHAURAY POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 5 AVRIL 2012

Le conseil :

- Approuve l'avenant à la convention signé entre la CAN et la Ville de Chauray,
- Autorise le Président à signer cet avenant.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 21-04-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE PRAHECQ POUR
DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention ,
- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Prahecq.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	84
	CONTRE	1
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 22-04-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMTAN

Le conseil :

- Désigne cinq représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SEMTAN :

- o Claire RICHECOEUR
- o Sophia MARC
- o Jean BOULAIS
- o Marc THEBAULT
- o Dominique SIX

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	68
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	17
	NON PARTICIPE	0

C- 23-04-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DES
ACTIVITES GARAGES DE LA VILLE DE NIORT ET DE LA CAN

Le conseil :

- Approuve la convention portant mutualisation des activités garages de la Ville de Niort et de la CAN,
- Autorise le Président à signer ladite convention et tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 24-04-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - POLE ADMINISTRATIF COMMUNAUTAIRE MARCEL
PAGNOL - AMENAGEMENT ET EXTENSION DES LOCAUX - AVENANTS AUX MARCHES DE
TRAVAUX

Le conseil :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux,
- Autorise le Président à signer les avenants,
- Précise que le montant de l'Autorisation de Programme est inchangé.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 25-04-2014

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS APRES AVIS DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le conseil :

- Approuve les tableaux des effectifs proposés ci-dessous:

Il est proposé la suppression et la création des postes comme définis dans le tableau ci-dessous :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES

CREATION

Après avis de la Commission Administrative informelle,

Service	Emplois/grades	Cat.	Nbre	Observations
Assainissement	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
Aménagement du territoire, Urbanisme et Contractualisation	Ingénieur Principal	A	1	
Aménagement et Développement Economique	Attaché Principal	A	1	
Cellule Prospective et Veille Stratégique	Attaché Principal	A	1	
Conservatoire à Rayonnement Départemental	Attaché	A	1	
	Professeur d'Enseignement hors classe	A	1	
Etudes et Conduites d'Opérations	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Finances	Directeur	A	1	
Marchés Publics	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Médiathèques – Lecture Publique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Musées	Attaché Principal	A	1	
Organisation et Méthodes	Ingénieur en Chef classe Normale	A	1	
Patrimoine Logistique Energies	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} classe	C	2	
	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	

	Attaché	A	1	
Ressources Humaines	Attaché	A	1	
Sports d'Eau	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
	Opérateur Principal des APS	C	1	
	Opérateur Qualifié des APS	C	1	
	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Technologies de l'Information	Rédacteur	B	1	
Régie des Déchets Ménagers	Agents de Maîtrise	C	2	
	Adjoints Techniques Principaux de 1 ^{ère} classe	C	6	
	Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} classe	C	10	
	Technicien	B	1	
Transports et Déplacements	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Ecoles	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	

Les suppressions de postes correspondantes seront soumises à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

Adopte :	UNANIMITE	85
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 26-04-2014

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES SAISONNIERS ETE 2014

Le conseil :

- Approuve les créations d'emplois temporaires citées ci-dessous:

SPORT D'EAU

Afin de satisfaire l'augmentation de fréquentation sur les équipements suivants pendant les vacances scolaires de printemps et fin d'année ainsi que la période estivale, il convient de renforcer les équipes par des emplois saisonniers :

Piscine de Magné

- 7 MNS rémunérés par référence au grade d'E.T.A.P.S.
- 3 MNS rémunérés par référence au grade d'O.T.A.P.S.
- 6 machinistes/agents d'entretien, rémunérés par référence au grade d'adjoint technique
- 5 hôte(sses) d'accueil/agents d'entretien, rémunérés par référence au grade d'adjoint administratif

Piscine de Pré-Leroy

- 5 MNS rémunéré par référence au grade d'E.T.A.P.S. ou O.T.A.P.S.

- 3 machinistes/agents d'entretien rémunérés par référence au grade d'adjoint technique
- 3 hôte(sses) d'accueil rémunérés par référence au grade d'adjoint administratif

Base Nautique du Lidon – St Hilaire la Palud

- 2 hôte(sses d'accueil) rémunérés par référence au grade d'adjoint administratif

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 27-04-2014

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE CHAURAY

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention,
- Sollicite auprès du Président du Conseil Général et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 28-04-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MENDES-FRANCE / CHAURAY - CONSULTATION POUR LA MISE EN SECURITE ET LA REQUALIFICATION DE LA RUE VAUCANSON

- Délibération retirée

C- 29-04-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC LE LUC LES CARREAUX - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le conseil :

- Approuve l'avenant n° 2 au lot VRD relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Le Luc Les Carreaux – secteur est,
- Approuve l'avenant n° 1 au lot Espaces verts relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Le Luc Les Carreaux – secteur est,
- Autorise le Président à signer les documents à intervenir.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 30-04-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MISE EN SECURITE DU CARREFOUR RUE DU STADE RUE DU NAURON ET VIABILISATION DE TERRAINS A VOCATION ECONOMIQUE - AVENANT 1 AU LOT VRD

Le conseil :

- Approuve l'avenant 1 au lot VRD relatif à l'opération de mise en sécurité et requalification de la rue du stade/rue du Nauron et viabilisation de terrains à vocation économique,
- Autorise le Président à signer les documents à intervenir.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 31-04-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE LES PETITS AFFRANCHIMENTS (BEAUVOIR SUR NIORT) - ACQUISITION FONCIERE

Le conseil :

- Acquière les parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 37 785,75 € HT,
- Prend en charge l'ensemble des frais accessoires à cette acquisition,
- Confie la rédaction de l'acte authentique Maître Françoise MONNEAU, notaire à St-Jean d'Angély,
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C- 32-04-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAN AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DE NIORT TERMINAL (SMO) ET MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil :

- Désigne comme représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

6 membres titulaires :

- Jérôme BALOGE
- Jacques MORISSET
- Claude ROULLEAU
- Jean BOULAIS
- Dominique SIX
- Bruno JUGE

6 membres suppléants :

- Alain GRIPPON
- Philippe MAUFFREY
- Marc THEBAULT
- René PACAULT
- Alain LECOINTE
- Patrick THOMAS

- Approuve la modification des statuts du SMO,
- Approuve la convention de mise à disposition de moyens pour le suivi de la compatibilité du SMO.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C-33-04-2014

POLE COMPETENCES TERRITORIALISEES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE INCENDIE A BEAUVOIR/NIORT

Le conseil :

- Acquière la parcelle de terrain cadastrée 097ZB102 d'une superficie de 301 m² à Beauvoir sur Niort afin de permettre la réalisation d'un ouvrage incendie au prix de 240.30 €, indemnités comprises.
- Prend en charge l'ensemble des frais accessoires à cette acquisition (géomètre, notaire...).

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C-34-04-2014

POLE COMPETENCES TERRITORIALISEES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE INCENDIE A LA FOYE MONJAUULT

Le conseil :

- Acquière, à titre gratuit, la parcelle cadastrée AC0070 d'une superficie de 103 m² à La Foye Monjault afin de permettre la réalisation d'un ouvrage incendie
- Prend en charge les frais accessoires liés à cette acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

Certifie l'affichage du compte rendu des décisions
du Conseil de Communauté

Le 29 avril 2014

Le Président,

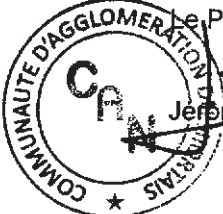

Jérôme BALOGÉ

Tableau des marchés entre 1000€ HT et 3999€ HT

Date de signature du marché par la CAN	Service	Titre	Montant HT
10/01/2014	TI	Maintenance Contrat Multifactorisation services (portage repas, centres de loisirs...)	1285,00
21/02/2014	TI	Prestation formation pour mise en oeuvre logiciel facturation (finances paie, multifactorisations)	1200,00
27/02/2014	TI	Contrat de maintenance 2014 Logiciel CONCERTO (gestion petite enfance)	1302,53
01/03/2014	ASST	Etude géotechnique - rue de la Digue à Aiffres	1 400,21
03/03/2014	ASST	Pompe polymere brute - STEP Goillard	1 249,00
03/03/2014	ASST	Télégestion STEP Magné	3 545,76
03/03/2014	ASST	Fournitures pour télégestion	2 016,85
03/03/2014	ASST	Entretien clarificateur - STEPS	1 041,00
03/03/2014	ASST	Produits de traitement - STEP Goillard	4 450,00
03/03/2014	ASST	Fourniture pour télégestion	1 641,52
04/03/2014	ASST	Reprise regard de branchement Eau Usées - Saint Symphorien	2 000,00
04/03/2014	ASST	Réfection chaussées suite travaux d'Assainissement	1 000,00
04/03/2014	ASST	Reprise raccordement pour regard de branchement Eau Usées - Epannes	1 200,00
04/03/2014	ASST	Réalisation de branchement - Mauzé S/Mignon	2 500,00

10/03/2014	PLE	Médiathèque d'Aiffres : mise aux normes - dimensionner les fondations de l'extension	1 500,00 €
11/03/2014	ASST	Bacs à déchets pour STEP Niort et poste Quai Métayer	3 165,72
11/03/2014	TI	Assistance et expertise logiciel ORACLE Database (Migration de la base de données SIG)	1590,00
17/03/2014	ASST	Epanchages boues - Aiffres	2 014,00
17/03/2014	ASST	Fournitures pour stock - STEP Goillard	1 655,73
18/03/2014	TI	Consommables informatiques	3298,10
18/03/2014	PLE	Médiathèque d'Aiffres : extension - réalisation des plans de fondation d'élévation et de charpente bois pour les mission DCE puis EXE	3 000,00 €
20/03/2014	ASST	Fournitures pour dépannage dégrilleur - STEP de Frontenay Rohan Rohan	1 417,73
20/03/2014	ASST	Audit technique d'ouvrages d'assainissement - Germond Rouvre et Prahecq	2 688,00
20/03/2014	ASST	Détection des réseaux - Echiré hameau Moulin Neuf et Bois Berthier	2 949,00
24/03/2014	TI	Prestation pose et raccordement des armoires à clés Bâtiment Marcel Pagnol	1208,00
01/04/2014	PLE	Centre aquatique des Fraignes : Installation d'une cuve acide - élaboration des pièces techniques du DCE, analyse des offres	3 400,00 €
01/04/2014	PLE	Piscine de Sansais : mise aux normes - diagnostic général de sécurité, de solidité visuel et vérification initiale des installations électriques	1 925,00 €
01/04/2014	PLE	Piscine de Magné : mise aux normes - diagnostic général de sécurité, de solidité visuel et vérification initiale des installations électriques	1 925,00 €



Décisions concernant des marchés passés au dessus de 4 000 € HT
 (les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
11/02/2014	Marchés Publics	Avenant au marché d'équipement d'un combiné aspiratrice hydrocureur d'assainissement	450,00
17/02/2014	Assainissement	Evolution du logiciel de métrologie DIAGBOX	7 300,00
17/02/2014	PLE	Travaux d'amélioration de traitement d'eau à la piscine Champommier	57 500,00
18/02/2014	Assainissement	Remplacement de l'automate de traitement des boues de la STEP Goillard	9 386,00
18/02/2014	Assainissement	Remplacement de l'automate de prétraitement de la STEP Goillard	8 001,00
18/02/2014	Assainissement	Installation débitmètre électromagnétique STEP Magné	4 462,00
19/02/2014	RDM	Modification logiciel ADEPRO et BORNES	7 800,00
20/02/2014	PLE	Contrat de location maintenance pour la machine à affranchir	2 350,00/an

20/02/2014	PLE	Avenant 1 au marché de fourniture d'instruments de mesure de température et d'humidité pour le Musée d'Agesci	764,37
20/02/2014	PLE	Contrat d'étude et de conseil en assurances	3 900,00
20/02/2014	Pôle compétences territorialisées	Avenant 1 au marché de travaux au chantier de Réserve Incendie sur la ZA Charconnay	27 890,00
21/02/2014	Assainissement	Intervention SAMAC sur les systèmes d'assainissement de la CAN	8 160,50
21/02/2014	Assainissement	Géodétection et géoréférencement des réseaux de la commune du Vanneau-Irleau	7 447,50
06/03/2014	RH	Convention avec Consult'eau pour la formation "exploitation d'une station d'épuration - module 2" de plusieurs agents du service assainissement	7 500,00

Décisions liées à toutes les autres délégations du Président
(les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
06/02/2014	Sports d'Eau	Versement de la cotisation 2014 à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport	2 601,20
07/02/2014	Développement Economique	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN au Club des Entrepreneurs du Niortais pour l'année 2014	100,00
07/02/2014	Développement Economique	Avenant à la convention d'occupation précaire conclue avec Calyxis, prolongeant sa durée d'un mois	/
07/02/2014	Aménagement & Développement Economique	Contrat d'hébergement avec la SA STERIA à la Pépinière d'Entreprises du Niortais	loyer: 183,94/mois hébergement: 140,47/mois
07/02/2014	Veille Prospective	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'Association Futuroest recherches pour l'année 2014	45,00
07/02/2014	Aménagement & Développement Economique	Mise à disposition temporaire d'une parcelle à titre gracieux sur la ZA Les Chéracles	/
07/02/2014	Développement Durable	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'Association Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable pour l'année 2014	2500,00
10/02/2014	Aménagement & Développement Economique	Convention d'occupation précaire d'un atelier relais à Echiré avec la SARL J&P's Carrosserie	loyer: 2 116,00 / mois

11/02/2014	Enseignement Supérieur	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'Association des Villes Universitaires de France pour l'année 2014	1 000,00
12/02/2014	Médiathèques et Lectures Publiques	Adhésion à l'association des ludothèques françaises	69,00
13/02/2014	Développement Economique	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'Association Ville et Métiers d'Art pour l'année 2014	6 372,00
14/02/2014	Aménagement & Développement Economique	Contrat d'hébergement avec ACTIF'RH CONSEIL à la Pépinière d'Entreprises du Niortais	loyer: 146,16 / mois Hébergement: 140,47 / mois
14/02/2014	STI	Adhésion de la CAN à Idéal connaissances et abonnement au réseau TIC pour l'année 2014	980,00
17/02/2014	Aménagement & Développement Economique	Contrat d'hébergement avec la SARL JRS Conseil enseigne Arthur Loyd à la Pépinière d'Entreprises du Niortais	loyer: 91,97/mois hébergement: 140,47
18/02/2014	Musées	Convention à titre gracieux pour le dépôt d'œuvres au musée municipal de Parthenay	/
20/02/2014	Pôle compétences territorialisées	Mise à disposition de véhicules type minibus 9 places au SIVOM de Beauvoir	forfait kilométrique
20/02/2014	Pôle compétences territorialisées	Mise à disposition de véhicules type minibus 9 places auprès l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante fondation Héloïse Dupond	forfait kilométrique
20/02/2014	Pôle compétences territorialisées	Mise à disposition de véhicules type minibus 9 places auprès de la commune de Fors affectés habituellement aux ALSH	forfait kilométrique
20/02/2014	Pôle compétences territorialisées	Mise à disposition de véhicules type minibus 9 places auprès de la commune de Prahecq affectés habituellement aux ALSH	forfait kilométrique
20/02/2014	Pôle compétences territorialisées	Mise à disposition de véhicules type minibus 9 places auprès de la commune de Granzay-Gript affectés habituellement aux ALSH	forfait kilométrique

25/02/2014	Médiathèques et Lectures Publiques	Adhésion au Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes	200,00
26/02/2014	Pôle compétences territorialisées	Mise à disposition de véhicules type minibus 9 places auprès l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante Le Petit Logis	forfait kilométrique
10/03/2014	Assainissement	Convention pour le lavage des tenues des agents des services Assainissement et Patrimoine Logistique Energies pour une durée de 3 ans	12 000,00
19/03/2014	Développement Economique	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'Association Deux-Sèvres Initiatives pour l'année 2014	11 781,10
19/03/2014	Développement Economique	Convention à titre gracieux de prêt des équipements scientifique de l'association Calyxis au sein de la Maison de expérimentation des risques dans l'habitat	/
20/03/2014	ASSAJ	Versement de la cotisation 2014 à AIRE 198 (Aménagement du territoire Initiatives locales et régionales Recherche sur l'Espace en Poitou-Charentes)	40 000,00
21/03/2014	Médiathèques et Lectures Publiques	Convention pour mise à disposition gratuite de l'auditorium Martin-Beaulieu	/
24/03/2014	ASSAJ	Versement de la cotisation 2014 à l'Association Finances GESTion Evaluation des collectivités territoriales	340,00
26/03/2014	Pôle compétences territorialisées	Mise à disposition gratuite du Relais petite enfance situé à Granzay-Gript	/

Date de dépôt de la décision en Trésorerie	Services	Titre	Montant et/ou Observations
27/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur suppléant et des mandataires pour la régie de recettes de la piscine Pré Leroy	/

27/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur, des mandataires suppléants et des mandataires pour la régie de recettes de la piscine Champommier	/
27/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de recettes de la médiathèque Louis Perceau	/
27/01/2014	Finances	Nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de recettes de la médiathèque Georges Léon Godeau	/
27/01/2014	Finances	Nomination du régisseur, du régisseur intérimaire, des mandataires suppléants et des mandataires pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts	/
27/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur, d'un régisseur intérimaire, des mandataires suppléants et des mandataires pour la régie de recettes du Centre Aquatique Les Fraignes	/
30/01/2014	Finances	Nomination du régisseur, du sous régisseur, des mandataires suppléants et mandataires pour la régie de recettes et sous régie de recettes du musées et du Donjon	/
30/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et d'un mandataire pour la régie de recettes du camping de Terreneuve	/
30/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des séjours de vacances	/
30/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances de la structure multi-accueil petite enfance "Les Libellules"	/
30/01/2014	Finances	Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avances de la structure multi-accueil petite enfance "Les Coccinelles"	/
30/01/2014	Finances	Nomination du régisseur, des mandataires suppléants et des mandataires pour la régie d'avances des centres de loisirs sans hébergement et les séjours de vacances	/